



Solutions Trelleborg pour la collecte de lait

Légèreté et flexibilité pour une manipulation confortable par tous les temps et quelle que soit la température

Le caoutchouc est un matériau à la fois souple et robuste, ainsi les tuyaux Trelleborg ne craignent pas les coups de bélier. Les écarts de température n'ont aucun effet sur leur comportement, ils conservent flexibilité et tenue à la pression, même à basse température.



CITERDIAL



Très souple



Pour en savoir plus



LACTADIAL



Souple et flexible

20% plus léger



Pour en savoir plus



Raccords en inox



SMS



DIN



Guillemin



Clamp



Pour en savoir plus



Accessoires



Ecrou caoutchouté



Poignée de transport



Clé tricoise



Nettoyage



Pour en savoir plus

Solutions Trelleborg en toute confiance

Fabriqué en France 



**Aucune rétention
microbienne**

**Aucun risque de
déboîtement**

Le système Trelleborg de raccordement par sertissage est compatible avec tous les raccords communément utilisés dans l'industrie agroalimentaire, il assure une tenue efficace et durable et évite les blessures lors des manipulations. De plus, l'utilisation des écrous caoutchoutés Trelleborg permet d'éviter les brûlures et garantit un serrage manuel rapide et efficace.

Hygiène



**Fiabilité et
sécurité**



Fort d'une longue expérience sur les applications qui vous concernent, Trelleborg prend le plus grand soin lors de la conception et de la fabrication de ses tuyaux et flexibles pour vous assurer une hygiène parfaite.

Les élastomères et tous les ingrédients de nos mélanges sont sélectionnés pour répondre aux exigences les plus sévères en matière de contact avec les aliments.

Le tube lisse extrudé peut supporter les conditions de nettoyage habituelles de votre métier (n'hésitez pas à consulter notre guide de nettoyage).

Les revêtements ne tâchent pas, pour le maintien de vos installations parfaitement propres.



Sans phtalate

Sans bisphénol A

RÈGLEMENTATIONS ET NORMES

Les mélanges et les tuyaux sont tous conformes aux réglementations en vigueur :

- Règlements (CE) 1935/2004 et 2023/2006 ;
- Arrêté français du 9/11/1994
(remplacé par l'arrêté du 5/08/2020 à partir du 01/07/2021).

